

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**

**VILLE DE CERET**

**ARRÊTÉ N° 257 / 2023**

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement  
Sardanes de Pâques  
Place Picasso  
Du samedi 8 avril 2023, 18h00 au dimanche 9 avril 2023, 19h30**

Le Maire de la Ville de Céret,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212.1, L2213.1 et L 2213.2, VU le programme traditionnel des sardanes de Pâques organisées par la commune, le dimanche 9 avril 2023, de 17h00 à 19h00, sur la Place Picasso, à Céret

CONSIDERANT que la nouvelle posture Vigipirate « hiver 2022 - printemps 2023 » est active depuis le 21 décembre 2022 et maintient l'ensemble du territoire national au niveau «sécurité renforcée - risque attentat», CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation pour permettre le bon déroulement des sardanes de Pâques prévues le dimanche 9 avril 2023,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en place des mesures de prévention, notamment l'installation de dispositifs anti-véhicules bélier afin d'assurer la sécurité des citoyens et le bon déroulement de cette manifestation,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Du samedi 8 avril 2023, 18h00 au dimanche 9 avril 2023, 19h30, le stationnement sera interdit à tous les véhicules, sauf ceux appartenant au service d'incendie et de secours, aux forces de l'ordre et aux organisateurs de la manifestation, sur les voies suivantes, conformément au plan ci-annexé :

- Une partie du Boulevard Maréchal Joffre
- Boulevard Jean Jaurès
- Place Picasso
- Avenue Michel Aribaud

**ARTICLE 2** - Le dimanche 9 avril 2023 de 16h30 à 19h30, la circulation sera interdite à tous les véhicules, sauf ceux appartenant au service d'incendie et de secours, aux forces de l'ordre et aux organisateurs de la manifestation, sur les voies suivantes, conformément au plan ci-annexé :

- Une partie du Boulevard Maréchal Joffre (au niveau du n°23)
- Place Picasso
- Avenue Michel Aribaud

**ARTICLE 3** - Le dimanche 9 avril 2023, de 16h30 à 19h30, le périmètre sera sécurisé par la pose, en amont, de barrières « anti-véhicules bélier » au niveau des voies suivantes, conformément au plan ci-annexé :

- Une partie du Boulevard Maréchal Joffre
- Boulevard Jean Jaurès
- Place Picasso
- Avenue Michel Aribaud

**ARTICLE 4** - En conséquence, le dimanche 9 avril 2023, des déviations seront mises en place de 16h30 à 19h30, conformément au plan ci-annexé :

- De la rue St Ferréol vers la fin du boulevard Maréchal Joffre

- De l'avenue d'Espagne vers la rue Pierre Rameil, vers la rue Elie Danflous et vers l'avenue des Tilleuls

**ARTICLE 5** - Le dimanche 9 avril 2023 de 16h30 à 19h30, la circulation à double-sens sur la rue Pierre Rameil sera autorisée.

**ARTICLE 6** - La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par la Police Municipale et les Services Techniques.

**ARTICLE 7** - Monsieur le Directeur Général des Services, les Services de la Police Municipale et Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Céret sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Céret, le quatre avril deux mille vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation,

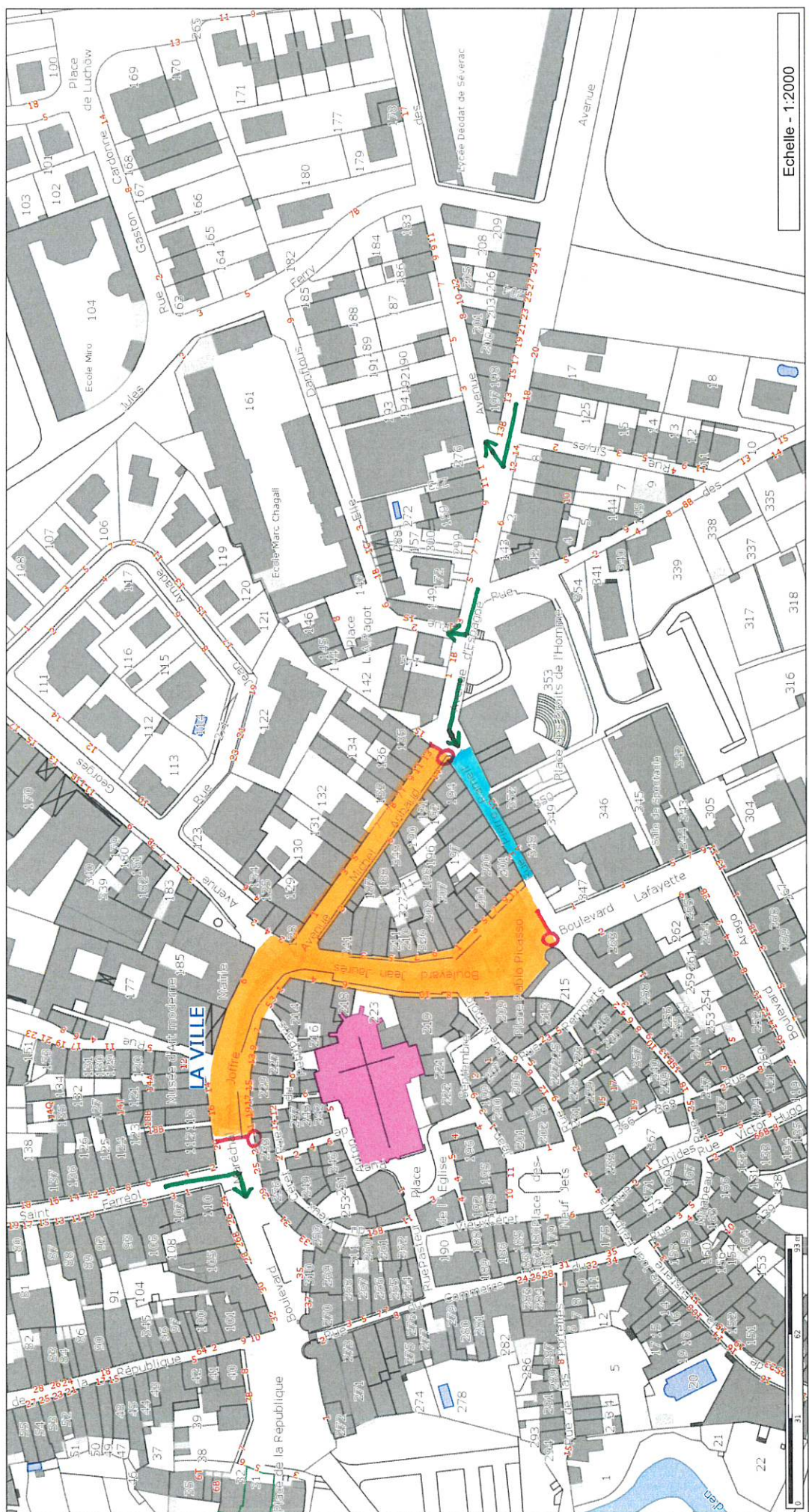
  
Denis DUNYACH,  
Adjoint délégué



Le Maire,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



# PLAN ANNEXE A L'ARRETE N° 251 / 2023



- Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité. *Sur le Maire, par délégation,*
- Stationnement et circulation interdits*
- Circulation à double sens*
- Barrières anti-véhicules bélières* → *déviations*

*Y. Denis DUVYCHÉ*  
 Adjoint Délégué



Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header.

Handwritten text on the left side of the page, possibly a list or notes.

Handwritten text on the left side of the page, possibly a list or notes.

